

MASTER 2 PROFESSIONNEL

TRAVAUX DIRIGES DE PHILOSOPHIE ANALYTIQUE DU LANGAGE

Dr. Zié YEO Dr Beugré

TEXTE 1

L'unité de communication linguistique n'est pas – comme on le suppose généralement – le symbole, le mot ou la phrase ni même une occurrence de symbole, de mot ou de phrase, mais bien la production ou l'émission du mot, du symbole ou de la phrase au moment où se réalise l'acte de langage. (...) Plus précisément la production ou l'émission d'une occurrence de phrase dans certaines conditions, est un acte de langage, et les actes de langage (...) sont les unités minimales de base de la communication linguistique.

J. R. Searle, *Les actes de langage, essais de philosophie du langage*, Traduction française par Hélène Pauchard, Paris, Hermann, Collection « Savoir », 1972, p.51

TEXTE 2

(...) si ma conception du langage est juste, une théorie du langage fait partie d'une théorie de l'action, tout simplement parce que parler est une forme de comportement régi par des règles. S'il est régi par des règles il possède donc des traits formels susceptibles d'une étude indépendante. Cependant se contenter d'étudier ces traits formels sans tenir compte de leur rôle dans les actes de langage, équivaudrait à étudier d'un point de vue formel la monnaie et les systèmes de crédits dans l'économie de divers pays sans tenir compte du rôle qu'ils jouent dans les transactions économiques. On peut dire bien des choses sur le langage sans parler des actes de langage, mais toute théorie purement formelle de ce genre est forcément incomplète.¹

J. R. Searle, *Les actes de langage, essais de philosophie du langage*, Traduction française par Hélène Pauchard, Paris, Hermann, Collection « Savoir », 1972, p.53

¹ *Id.*, p. 53.

MASTER 2 PROFESSIONNEL

TEXTE 3

(...) ce principe nous permet de poser comme équivalentes les règles qui portent sur la réalisation des actes de langage, et les règles qui portent sur l'énonciation de certains éléments linguistiques. Cette équivalence peut être posée puisque, pour tout acte de langage possible, il existe un élément linguistique possible, dont la signification suffit (les conditions de production étant définies) à établir que le simple énoncé de cet élément, sous sa forme littérale constitue une réalisation de cet acte de langage.

J. R. Searle, *Les actes de langage, essais de philosophie du langage*, Traduction française par Hélène Pauchard, Paris, Hermann, Collection « Savoir », 1972, p.57

TEXTE 4

Associée au principe d'exprimabilité, l'hypothèse selon laquelle l'acte de langage est l'unité de base de la communication suggère qu'il existe une série de connexions analytiques entre la notion d'acte de langage, ce que le locuteur veut signifier, ce que la phrase (ou tout autre élément linguistique) énoncée signifie, les intentions du locuteur, ce que l'auditeur comprend, et la nature des règles auxquelles obéissent les éléments linguistiques.²

J. R. Searle, *Les actes de langage, essais de philosophie du langage*, Traduction française par Hélène Pauchard, Paris, Hermann, Collection « Savoir », 1972, p.58

² *Id.*, p. 58.

MASTER 2 PROFESSIONNEL

TEXTE 5

L'une des conclusions les plus importantes qui se dégagent des travaux les plus récents de philosophie du langage, est que la plupart des concepts du langage courant n'ayant pas un caractère technique sont absolument dépourvus de règles strictes. Les concepts de *jeu*, de *chaise*, ou de *promesse* ne sont pas soumis à des conditions nécessaires et suffisantes qui soit absolument déterminantes, des conditions telles que, si elles ne sont pas satisfaites, il est impossible qu'il y ait quelque chose qui soit un jeu, une chaise, une promesse, et telles que, si elles sont satisfaites pour un objet donné, cet objet est obligatoirement, et ne peut qu'être un jeu, une chaise ou une promesse. Mais cette thèse qui souligne l'imprécision des concepts, et tout le jargon qui s'y rattache (cf. les « ressemblances de famille ») ne devraient pas nous amener à rejeter le projet même de l'analyse philosophique, il faudrait plutôt en conclure que certaines formes d'analyse, et spécialement l'analyse qui fait apparaître des conditions nécessaires et suffisantes supposent vraisemblablement, à des degrés divers, une certaine idéalisation du concept analysé.³

J. R. Searle, *Les actes de langage, essais de philosophie du langage*, Traduction française par Hélène Pauchard, Paris, Hermann, Collection « Savoir », 1972, p.96-97

³ *Id.*, p. 96-97.